

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



DÉCISION DU MAIRE
N° 2026 – 037

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations

CULTURE

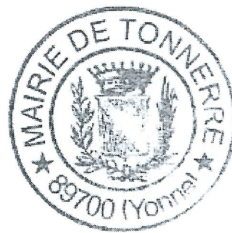
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE E. COEURDEROY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VENT D'EST

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de location ;
- Considérant le souhait de la collectivité de faciliter les actions culturelles mises en place par les associations en faveur de la population ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la médiathèque municipale à titre gracieux, au profit de l'association Vent d'Est, aux conditions suivantes :
 - Durée : 09/02/26 au 08/02/27, renouvelable 2 fois pour la même durée,
 - Date : un samedi par mois, défini avec le service culturel,
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité ou de l'association ;



A Tonnerre, le 9 février 2026,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre